

Appel à Projets Prototypes Technologiques 2010

TIC & Ville Durable



Contexte

En 2008 le pôle de compétitivité Cap Digital a lancé, avec le soutien de la Région Ile-de-France, un appel à projets « Prototypes Technologiques » avec l'objectif d'expérimenter les dispositifs retenus dans le cadre du festival Futur en Seine. Cet appel a permis de sélectionner seize prototypes et de financer leur fabrication et leur mise à disposition du public sur les 10 jours de l'événement dans divers lieux en Ile-de-France. Une description de ces prototypes et de leur mise en œuvre est disponible sur le site www.futur-en-seine.fr.

Devant le succès rencontré au niveau du public ayant expérimenté ces dispositifs et au niveau des porteurs de projets qui ont donné une très grande visibilité à leurs développements, la Région Ile-de-France a lancé un nouvel appel à projets « Prototypes Technologiques » fin 2009. Cet appel était ouvert aux membres des pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital et System@tic et a permis de retenir 13 projets.

Ce troisième appel, ouvert aux membres des pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital et System@tic (ou en cours d'adhésion), s'inscrit dans la continuité de l'action mise en place. Il vise à sélectionner entre 10 et 15 prototypes qui auront vocation à être testés durant Futur en Seine 2011 (FenS-2011).

Un accent particulier est mis pour cet appel sur l'ambition donnée aux projets présentés pour « passer à l'échelle ». Les prototypes doivent être construits dans l'objectif d'un développement industriel potentiel ou d'un déploiement de service à grande échelle.

Objectifs et axes thématiques de l'appel à projets de prototypes technologiques

La réalisation des prototypes technologiques intervient durant l'une des dernières étapes de la chaîne de l'innovation industrielle, la démonstration grandeur réelle, et l'expérimentation avec de vrais utilisateurs, avant industrialisation ou commercialisation des technologies, applications, services ou contenus numériques innovants.

Cet appel à projets prototypes technologiques s'inscrit pour les entreprises franciliennes des filières concernées dans une étape charnière du développement de produits et services innovants. Cette étape de démonstration et d'expérimentation sur le terrain vient se placer entre, d'une part, la phase amont de R&D déjà soutenue par différents dispositifs dont le Fonds Unique Interministériel dans le cadre des pôles de compétitivité et les dispositifs d'aide d'Oséo et, d'autre part, la phase d'industrialisation ou de commercialisation des solutions proposées par les entreprises.

Il s'agit pour la Région Ile-de-France d'aider les entreprises franciliennes à **mettre au point leurs produits ou services, à faire connaître leurs savoir-faire** et simultanément à impliquer les acteurs de la recherche publique sur **l'exploration de nouvelles pratiques en particulier numériques**. Plus largement cet appel à projets doit participer de la valorisation des talents et expertises des entreprises et des établissements d'enseignement et de recherche d'Ile-de-France en matière de technologies, services et contenus innovants.

Le porteur de projet doit indiquer son ambition de développer, déployer ou licencier son prototype en vue d'un développement industriel ou d'un déploiement à grande échelle (Région, France, International).

Une attention particulière sera portée à l'expression d'une stratégie claire de développement large et ambitieux : le prototype n'est certainement pas une fin en soi, il est un début. Futur en Seine sera le tremplin de technologies, de projets, d'usages émergents vers le public.

Ces prototypes technologiques participeront soit :

- d'une démarche d'**innovation industrielle**, application ou solution au stade du démonstrateur, de la présérie, d'une version bêta n'ayant encore jamais été commercialisée...
- d'une **démarche exploratoire** : maquette ou prototype novateurs en terme de technologies, d'interfaces, de design, de nouveaux usages ou pratiques numériques...

Les prototypes technologiques proposés doivent s'inscrire dans au moins un des axes thématiques suivants :

- La vie numérique et ses implications sociétales en milieu urbain,
- La ville numérique, le territoire, et le développement soutenable,
- Le numérique pour la mise en valeur du patrimoine culturel.

Eligibilité des projets

Les projets de prototypes technologiques seront soit portés par une entreprise, soit par un acteur académique, soit par un groupement réunissant entreprises et acteurs académiques. Les porteurs de projets et les travaux financés sont localisés en Ile-de-France.

Les porteurs de projets seront déjà adhérents d'au moins un des pôles de compétitivité concernés, Advancity, Cap Digital ou System@tic, ou sinon déposer leur adhésion à l'un de ces pôles.

Les projets viseront à prototyper des applications numériques, à expérimenter des nouveaux services numériques dans des conditions réelles d'utilisation, à explorer des usages émergents induits par de nouveaux services ou contenus numériques, à valider un modèle économique, à tester sur le terrain des solutions technologiques innovantes etc.

Les porteurs de projet devront indiquer en quoi leur prototype, s'il est retenu, permettra d'accélérer leur démarche industrielle ou de mise en place de services. Les projets devront s'inscrire pleinement dans la stratégie de développement de l'entreprise ou dans les axes de travail des établissements d'enseignement et de recherche.

Les projets devront être emblématiques des domaines stratégiques des pôles de compétitivité Advancity (Instrumentation, Ingénierie et gestion collaborative de la ville, Efficacité environnementale et énergétique, Qualité de vie en ville), Cap Digital (Image-son-interactivité, Jeu vidéo, Education et formation numérique, Ingénierie de la connaissance, Patrimoine numérique, Services et usages, Design numérique, Robotique, Logiciel libre et nouveaux modèles économiques), System@tic (Outils de conception et développement de systèmes, Logiciel libre, Télécoms, TIC et marchés de l'Automobile et des transports, de la Sécurité et de la défense). S'ils existent, les liens avec des projets de R&D labellisés par les pôles de compétitivité devront être explicités.

Une attention particulière devra être portée sur le caractère démonstratif des projets de prototypes présentés, sur la facilité de mise en œuvre dans des environnements publics et sur leur capacité à « parler au plus grand nombre ».

Sélection des projets

Les critères de sélection des projets porteront principalement sur :

- Le caractère **innovant** du projet de prototype technologique par rapport à l'état de l'art. Le prototype pourra être innovant du point de vue technologique, de nouveaux services ou pratiques numériques, etc.
- La pertinence des objectifs et les **perspectives** pour le porteur du projet et ses partenaires le cas échéant : inscription du prototype dans un axe stratégique pour le développement de l'entreprise, opportunité de nou-

veaux marchés, intérêt scientifique du prototype pour le laboratoire de recherche, relation avec un projet de R&D déjà engagé et labellisé par Advancity, Cap Digital ou System@tic.

- *L'ambition affichée de développer ou licencier le prototype en vue d'une industrialisation ou d'un déploiement de service à grande échelle et d'en faire un succès auprès d'un public aussi large que possible. La nouveauté et le défi technologique sont une chose, le potentiel de succès et de diffusion, une autre.*
- L'inscription dans les **thématiques** de l'appel à projets (vie numérique urbaine, ville et développement soutenable, valorisation du patrimoine culturel) et la complète description du prototype sur ses aspects techniques et fonctionnels: logiciels, informatique, multimédia, réseaux, matériels spécifiques, interactivité...
- Le caractère **emblématique** du prototype par rapport aux domaines d'activités et aux axes stratégiques des pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital ou System@tic .
- La dimension **développement soutenable** du projet qui devra être argumentée sur ses trois dimensions (sociétale, environnementale, économique).
- La capacité à **finaliser** le prototype au regard des enjeux de réalisation technique et fonctionnelle du prototype, du planning prévisionnel et des capacités techniques, humaines et financières du porteur et de ses partenaires.
- Les contraintes d'**installation** ou d'**utilisation** du prototype technologique. Les caractéristiques d'installation du prototype, de son transport jusqu'au site où il doit être installé, de la fixation des dispositifs, de l'alimentation électrique, du raccordement aux réseaux télécoms ; les modalités d'utilisation du prototype, avec ou sans médiation, s'adressant ou non à un public spécifique, accessible seulement à certaines heures de la journée ou suivant certaines conditions d'utilisation, etc. Seront pris en compte les aspects juridiques ou de droits d'auteur le cas échéant, et les contraintes de sécurité liées à la réalisation et à l'installation du prototype.
- Le **budget** de réalisation et la subvention demandée.
- La **visibilité** régionale et internationale du prototype et son impact médiatique potentiel, les possibilités de valorisation du prototype pendant la manifestation Futur en Seine en 2011, les actions de communication envisagées le cas échéant directement par le porteur de projet.

Financement et dépenses éligibles

Le cofinancement des prototypes technologiques dans le cadre de l'appel à projets est assuré par la Région Ile-de-France qui a prévu un budget d'investissement de 1 M€ environ pour aider à la réalisation en 2010 d'une **quinzaine de prototypes technologiques**.

Selon des règles similaires au cofinancement des projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité, les projets de prototype sélectionnés bénéficieront d'un suivi des pôles de compétitivité et d'une aide financière à hauteur de 25% pour les grandes entreprises, 45% pour les PME, et 100% des coûts spécifiques au projet pour les acteurs académiques.

La présentation détaillée du budget et de la subvention demandée devra présenter tous les postes de dépenses relatifs à la réalisation du prototype, à son installation sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie, son exploitation (animation ou médiation si nécessaire), sa maintenance, sa désinstallation. Ces coûts doivent être détaillés pour chacun des partenaires sollicitant un financement. Devront être détaillés également les ressources humaines mobilisées sur le projet, le type de qualification, la durée envisagée et le coût par poste charges comprises.

Les coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance du prototype durant la manifestation Futur en Seine 2011 (une quinzaine de jours) devront être intégrés, mais ne pourront faire l'objet d'un financement régional au titre du présent appel à projets.

Seuls les coûts des ressources humaines, des prestations techniques sous-traitées et des matériels directement affectés à la réalisation du prototype technologique seront pris en compte dans l'assiette éligible à la subvention régionale.

Seront distingués les matériels spécifiques à la réalisation du prototype et ceux réutilisables après sa désinstallation. Pour ces derniers le coût éligible sera calculé sur 1 année d'amortissement. Les matériels spécifiques sont des matériels non réutilisables par le porteur et ses partenaires, hors présentation du prototype à la Cité des Sciences ou lors de l'événement Futur en Seine notamment. La totalité des dépenses liées à l'achat de matériels spécifiques est éligible.

Ne sont notamment pas éligibles les dépenses liées aux déplacements, aux frais d'impression, de communication engagée par le porteur et ses partenaires autour du prototype, de réception, de fournitures, et les achats d'équipements ou de services informatiques ou télécom non affectés directement à la réalisation du prototype ou à son exploitation.

Le porteur du projet de prototype technologique et ses partenaires le cas échéant préciseront s'ils sont assujettis ou non à la TVA.

Le porteur, et ses partenaires le cas échéant, s'engagent à apporter leur quote-part de financement du projet. Le porteur précisera le cas échéant les autres fi-

nancements (par exemple sponsoring) acquis ou recherchés à ce stade pour la réalisation du prototype.

Suivi de la réalisation des prototypes

En fonction des thématiques, l'un des pôles de compétitivité parmi Cap Digital, Advancity et System@tic assurera le suivi opérationnel de la réalisation des prototypes technologiques depuis les étapes de spécifications fonctionnelles et techniques jusqu'à leur réception et premières présentations au public. Les pôles de compétitivité pourront à leur initiative mettre en place un processus de suivi, à intervalle régulier, de l'avancement de la réalisation des prototypes.

Un comité stratégique de suivi des projets de prototypes technologiques sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets, de l'utilisation des financements publics et de la conformité des prototypes par rapport au descriptif des projets sélectionnés par le jury.

Le comité stratégique sera présidé par la Région Ile-de-France. Il regroupera des représentants de la Région Ile-de-France, des représentants des pôles Advancity, Cap Digital, et System@tic. Le comité stratégique est chargé de suivre la réalisation scientifique, technique et financière du projet. Il s'assure, de la bonne réalisation du prototype, en s'appuyant sur les comptes rendus réalisés par les pôles, et peut se prononcer sur d'éventuelles modifications du projet sous réserve du respect de l'équilibre général de la convention passée avec la Région Ile-de-France.

Ce comité stratégique se réunira au moins trois fois : une première fois à mi parcours du développement des prototypes, une seconde fois à la réception des prototypes installés dans un lieu emblématique des sciences et de la culture qui reste encore à déterminer, une troisième fois après la désinstallation des prototypes et avant Futur en Seine 2011 pour tirer un bilan de l'opération et donner des recommandations sur la manière dont les prototypes devraient ou pas être présentés et valorisés dans le cadre de l'évènement.

Les réunions donneront lieu à des comptes-rendus d'exécution des prototypes technologiques réalisés par les porteurs des projets et validés par les pôles de compétitivité concernés et la Région Ile-de-France.

La convention qui sera signée entre la Région Ile-de-France et chacun des partenaires des prototypes associera également le pôle de compétitivité en charge du suivi opérationnel de la réalisation des prototypes technologiques et de la coordination de l'ensemble.

Présentation et tests des prototypes

Les prototypes seront présentés au public pendant une semaine à quinze jours dans un lieu emblématique des sciences et de la culture de Paris ou d'Ile-de-France non défini à ce jour.

Les porteurs de projets sélectionnés s'engageront également à présenter aux franciliens leur prototype pendant une quinzaine de jours lors de la prochaine manifestation Futur en Seine organisée au printemps 2011 par Cap Digital.

Calendrier

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

- Appel à projets **ouvert le 1^{er} juin 2010** ; formulaire de soumission d'un projet à télécharger ici : www.xxx.com
- **Réunion d'information** sur l'appel à projets de prototypes technologiques organisées par les pôles Advancity, Cap Digital et System@tic **le 11 juin 2010 à 9h30 dans les locaux de La Cantine**
- Remise des dossiers **jusqu'au 6 juillet à 12H**. Dossiers à déposer au format pdf sur le site de dépôt <http://proposition.capdigital.com> et à envoyer au format .doc avec l'annexe au format excel à l'adresse email depot.projet@capdigital.com
- Sélection des projets de prototypes fin juillet par un jury international composé des représentants et experts des pôles de compétitivité, d'experts français et étrangers indépendants, et du Conseil Régional Ile-de-France.
- Remise des éléments administratifs complémentaires par le porteur du projet et pour l'ensemble des partenaires **jusqu'au 7 août à 12H**. Les éléments administratifs à envoyer à jonathan.bartoli@capdigital.com sont les suivants : dénomination juridique du partenaire, derniers comptes simplifiés, RIB, extrait Kbis et certificat d'assujettissement (ou de non assujettissement) à la TVA.
- Validation des bénéficiaires en Commission permanente du Conseil régional en septembre 2010.
- Etablissement des conventions avec les porteurs de projets à compter de novembre 2010.
- Réalisation des prototypes entre novembre et avril 2010.
- Recette des prototypes en mai 2010.
- Installation des prototypes lors de la manifestation Futur en Seine en juin 2010.

L'appel à projet est géré administrativement par Cap Digital. La sélection des projets sera faite par un comité de sélection regroupant des représentants de la Région Ile-de-France, des représentants des pôles Advancity, Cap Digital, System@tic, et des représentants de la Cité des sciences et de l'industrie.

Pour tout renseignement complémentaire contacter :

Jonathan Bartoli- tél : 01 40 41 74 97 - jonathan.bartoli@capdigital.com